

Compte-rendu de la commission Cap Rural N° 12 Lycée le Valentin – 26 500 Bourg-lès-Valence

Le 17 avril 2019

La commission Cap Rural s'est réunie le 17 avril 2019, dans les locaux du lycée agricole Le Valentin et par visio-conférence, sous la présidence de Maurice CHALAYER, directeur de l'EPLEFPA de Valence « Le Valentin » (en l'absence de Claude AURIAS).

Membres présents :

Maurice Chalayer

Matthieu Rousset (en webconférence)
Sélène Yi

Nicolas Bernard (en webconférence)
Maud Bretones

Djamilia Bazoge (en webconférence)
Claude Janin (en webconférence)
Laurent Rieutort (en webconférence)
Anne Roussat (en webconférence)

Jean-Philippe Jamot
Anne Carton
Patrick Grimault
Mathilde Ferrand

Membres excusés :

Claude Aurias, co-président de la commission
Georges Bernat
Katia Hergott
Augustin Guendouz
Jean Leterme
Nadia Liszewski
Anne Verrier-Bébert

Maurice Chalayer accueille les membres de la commission et présente la liste des excusés. Il informe les membres des démissions de Véronique Rousselle et Jacques Deplace.

1) Approbation du compte-rendu de la commission N° 11 du 12 décembre 2018

Le compte rendu est adopté, sans observation.

2) Evolution de la composition et de l'animation de la commission

Plusieurs propositions évoquées en décembre 2018 pour élargir la commission sont reprises :

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des agents de développement et des élus locaux
- Solliciter les 12 conseils départementaux de la région pour qu'ils désignent un représentant officiel (niveau technique)
- Solliciter la chambre régionale d'agriculture pour une désignation officielle

Sur les modes d'animation, le test de ce jour d'avoir deux lieux en interaction (Clermont-Ferrand et Bourg-lès-Valence) n'est pas satisfaisant (en fait, les membres de la commission ne se sont pas regroupés sur le site de Clermont-Ferrand).

Une autre forme d'animation pourrait être testée à savoir deux types de commission sur une année de fonctionnement :

- Une sur une journée, avec des rencontres d'acteurs de terrain
- Une basée à Bourg-lès-Valence, avec visioconférence pour les personnes qui ne peuvent se rendre sur ce site.

3) Premiers résultats de l'enquête décennale Agents

Mathilde Ferrand présente les premiers résultats de l'enquête (cf. diaporama en annexe de ce compte-rendu).

Sur les fusions des structures employeurs : des agents ont pu changer d'employeurs suite à des fusions d'intercommunalité ou des regroupements régionaux, sans changer nécessairement de territoire d'actions. Dans ce cas, ils ne sont pas comptés comme « ayant changé de structures ». Il est suggéré d'affiner ce point en mesurant de manière très fine si le nombre global d'agents a évolué (moins en association et plus en collectivité ?) dans un ou deux territoires d'études. Ce travail peut s'affiner à partir de la base de données de Cap Rural.

Domaines d'intervention :

Les résultats indiqueraient une plus forte spécialisation des agents (en majorité moins de cinq domaines d'intervention par agent). Il reste à vérifier si cela indique qu'ils font plus ou moins de développement local.

Compétences :

Les compétences de négociation – encadrement – juridiques semblent aujourd'hui plus que nécessaires :

- négociation car le développement local amène à travailler avec de multiples acteurs et dans des situations complexes ;
- encadrement et juridique car les structures employeurs s'agrandissent.

Se pose toujours la question de qui (entre associations et structures publiques) va faire du développement local dans les prochaines années. Le contexte ne semble pas pousser à se ré intéresser aux liens et à l'animation des acteurs.

Le travail d'analyse et de production va se poursuivre dans les prochains mois par :

- Des séminaires d'appropriation et d'analyse fine des résultats ;
- Un numéro spécial de Regards Croisés (avec des regards d'agents hors AURA) ;
- Des journées de restitution dans plusieurs lieux de la région ;
- Un document de synthèse complété par les retours des réunions de restitution.

4) Réseau rural régional post 2020 : Quels intérêts pour les acteurs du développement local rural ?

Il est proposé une base d'argumentaire aux membres de la commission qui prend en compte les enjeux actuels et à venir des territoires ruraux (Cf. diaporama présenté en séance). Après ce premier échange, une note sera produite en vue de faire remonter les attentes en AURA, et de la partager avec les autres réseaux ruraux régionaux en fin d'année 2019.

Sur les défis :

Il est important de révéler la force des territoires ruraux en matière de ressources (eau, biomasse...), ressources pour eux-mêmes, et pas seulement à destination de l'urbain. Cela amène aussi à la nécessité de penser la transition écologique de ces territoires.

Il est aussi impératif de remettre les habitants au centre (dans un objectif d'innovation sociale), notamment les plus fragiles, et d'avoir une attention particulière au monde agricole.

Sur la diapo 2. Des situations complexes :

Le réseau rural régional (RRR) contribue à la mise en œuvre d'une pédagogie des mesures auprès des acteurs locaux, et de l'accompagnement des porteurs de projet.

Sur la diapo 3...et leurs besoins :

- Valoriser les démarches et projets soutenus (diffusion des résultats...)
- Apporter des soutiens techniques au montage de grands projets européens

Diapos Attentes face à un RRR (1 et 2) :

- Du décloisonnement entre acteurs agricoles et ceux du développement rural ;
- De l'agilité, de l'adaptabilité et de la réactivité quand de nouveaux sujets se présentent. Etre capable de mettre des gens ensemble rapidement pour traiter tel ou tel point nouveau ou à enjeu (exemple transition écologique) ;
- Etre un lieu de partage entre professionnels du développement et les autres acteurs (porteurs de projet, habitants...) ;
- Militer pour le maintien d'une ingénierie rurale et se mailler avec les autres ingénieries ;
- Le volet formation doit être réaffirmé.

L'article 113 fixe les attendus du RRN. Il y est fortement question d'interactions entre les acteurs agricoles et ceux du développement rural (cf. la nouvelle mission agri agro et territoires récemment mise en œuvre). Il conviendra de faire une réponse conforme aux attendus de cet article, et d'insister sur la pertinence de l'échelle régionale.

Le RRR est là pour intégrer les sujets, les acteurs, et de par sa forme souple, il peut s'intégrer dans le paysage régional (y compris dans les politiques régionales), et collaborer avec des structures locales et régionales.

5) Cotisations

Au 10 avril 2019, les cotisations s'élèvent à 38 100 €, pour 71 structures et 629 personnes déclarées. 178 personnes sont non soumises à cotisation.

Pour les syndicats mixtes, la commission proposera au CA du Valentin que la cotisation soit au forfait unique de 500 € (quel que soit la population).

6) Agriculture et forêt à Cap Rural

Une carte heuristique représentant les différents sujets travaillés par Cap Rural est proposée aux membres de la commission. Elle vient compléter les éléments présentés à la commission de décembre.

7) Actualités

Pauvreté précarité (cf.diaporama) : Il apparaît important de relier ce sujet avec celui de l'ESS, de la consommation et de la production responsable, en évitant de stigmatiser ces publics.

Innov'Rural 2019 : Des questionnements à travailler :

- Comment fait-on du commun autour d'un produit sous signe de qualité (ex des filières AOP des Alpes et du Massif Central) ? et comment ne pas tomber dans du marketing territorial ?
- Communs : de quoi parle-t-on ? de biens gérés en commun ? de matériel en commun ? Comment cela se joue dans les zones de captage d'eau ?

Journée « Agricultures et territoires : s'adapter au changement climatique » : le 28 mai au lycée horticole de Montravel à Villars.

8) Questions diverses

- **La prochaine commission Cap Rural se tiendra le mardi 15 octobre 2019** (horaire, lieu et modalités à préciser).

Maurice Chalayer